

Zeitschrift: Journal suisse d'apiculture
Herausgeber: Société romande d'apiculture
Band: 49 (1952)
Heft: 4

Rubrik: Société romande d'apiculture

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 29.06.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>



SOCIÉTÉ ROMANDE D'APICULTURE

Concours de ruchers

Le nouveau règlement du concours de ruchers qui fut adopté par l'assemblée des délégués du 8 mars 1952 abroge l'ancien et entre immédiatement en vigueur.

Le comité, qui a étudié ce nouveau règlement s'est entouré de collaborateurs compétents, d'apiculteurs expérimentés, et ensemble nous avons cherché à combler les lacunes, à rendre ce concours plus accessible à tous les apiculteurs. Trois catégories ont été créées, allant de la plus petite exploitation à la plus grande.

Il n'y a rien à craindre d'avoir à son rucher un jury, au contraire, l'apiculteur qui se propose de participer au concours, prépare son apier et souvent le premier résultat est la satisfaction d'avoir amélioré la demeure de nos protégées.

L'article 2 du dit règlement indique que « ces concours ont pour but le développement rationnel et l'encouragement de l'apiculture », donc pas de crainte, le jury qui vous rendra visite saura voir, observer et à l'occasion vous conseillera.

Par tirage au sort, la division 5 aura le concours de ruchers en 1952, ce sont les sections « Béroche, Côte Neuchâteloise, Val-de-Ruz, Val-de-Travers, Montagnes Neuchâteloises ». Il est rappelé que l'inscription à ce concours est gratuite et qu'elle doit parvenir au président de section, avant le 10 mai. Ce dernier enverra au président du jury la liste complète pour le 20 mai, dernier délai. Ces délais doivent être observés ; à ce moment-là, chacun connaît l'état de son rucher. Le temps qui reste au jury pour se constituer, pour prendre toutes dispositions, est limité puisque les visites peuvent avoir lieu dès le 15 juin.

Le comité de la S.A.R. souhaite que nombreux soient les membres qui participeront au prochain concours.

Auguste GONET, *concours ruchers*.

Apiculture et photographie

Ami, apiculteur, photographe-amateur, songe que l'illustration complète heureusement les textes.

Si tu réussis à saisir quelque chose d'intéressant à ton rucher ou ailleurs pense à ton Journal suisse d'apiculture. Merci d'avance. *Le rédacteur.*

L'abondance des correspondances nous oblige à en renvoyer au prochain numéro. Nous nous en excusons. Réd.
